

**Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN**

**Séance du 9 décembre 2020**

**68-2020**

L'an deux mille vingt, le neuf décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Peuple, Place de la Mairie, pour répondre aux obligations de protection sanitaire, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, BOURLEZ Marie-Espérance, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, JOURDAN Guylaine, JOURDAN Jean-Pierre, MAURY Jean-François, NICOLAS Gérard, REBUFFAT-BOUCHERY Dominique, SAEZ José, SANCHEZ Séverine, SCHMITT Nathalie, SEGUIER Virginie, VERLET Lyria, VIGUIER Thierry,

Procuration : GINIEIS Alain à BLANQUEFORT Jean,

Absent : RASSIER Jean-Marie.

Secrétaire de séance : DUHAYER-GARBOT Yvette.

**Objet : SICTOM de Pézenas-Agde - désignation d'un élu communal référent**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la compétence collecte et traitement des déchets ménagers est détenue par la Communauté de Communes Les Avant-Monts dont le Conseil Communautaire désigne les délégués qui la représentent au sein du comité syndical.

En plus de cette relation institutionnelle le SICTOM souhaite créer un lien privilégié avec ses 58 communes adhérentes. Chaque Conseil Municipal peut donc désigner un élu « référent » dont la mission spécifique sera la relation entre la commune, ses professionnels du tourisme, du commerce, de l'artisanat, de l'agriculture, et le SICTOM.

Cet élu de terrain travaillera de concert avec les délégués communautaires pour permettre une meilleure réactivité des services du SICTOM et une meilleure circulation de l'information.

Monsieur le Maire propose à Madame Yvette DUHAYER de devenir cet élu référent.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'en délibérer.

**LE CONSEIL**

Où l'exposé de son Maire, procède à l'élection d'un élu référent au SICTOM de Pézenas-Agde

Les conseillers municipaux suivants sont candidats pour être délégué titulaire de la commune :  
Mme Yvette DUHAYER.

Suite au vote, qui s'est déroulé à main levée avec l'accord de l'ensemble des conseillers municipaux présents, a été proclamé élue référente à l'unanimité :  
Mme Yvette DUHATER.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

LE MAIRE,



JB